



Six questions à **Marie-Françoise Lheureux**, présidente fondatrice de l'association GRAAL

Comment avez-vous été amenée à créer le GRAAL ? Quels en sont les objectifs ?

J'ai créé le Groupement de Réflexion et d'Action pour l'Animal (GRAAL) en 1997 afin d'œuvrer en faveur de l'abolition de la corrida en France. C'est en effet cet objectif qui a motivé la création de notre groupement à l'origine.

Nous œuvrons aujourd'hui dans le cadre de plusieurs dossiers qui font la spécificité du GRAAL :

- Obtenir l'arrêt des ventes et des attributions en lots d'animaux vivants dans les fêtes foraines conformément à la loi (le GRAAL a obtenu des engagements en ce sens de plusieurs villes françaises)
- Porter secours aux équidés maltraités ou promis à l'abattoir (le GRAAL est aujourd'hui propriétaire de plusieurs dizaines de chevaux et en assure le plein contrôle)
- Réhabiliter les animaux de laboratoire (chats, chiens, chevaux, primates, rongeurs, etc.) en fin de protocole auprès d'unités de recherche volontaires
- Proposer un outil de vidéosurveillance aux abattoirs pour minimiser stress et souffrances des animaux dans les derniers moments de leur vie

Pour les réhabilitations, concrètement, comment se passe le partenariat avec les laboratoires ?

Après une prise de contact avec le référent expérimentation animale du laboratoire et l'explication du processus de réhabilitation proposé par le GRAAL, l'unité de recherche décide ou non de poursuivre le projet. En cas de réponse positive, une réunion est organisée avec les responsables du laboratoire afin que toutes les étapes de la réhabilitation soient expliquées et que les responsabilités de chaque partie soient clairement identifiées et validées.

Le volontariat est la base de cette action : l'unité doit être porteuse du projet et désireuse de développer une action éthique de retraite de ses animaux.

Cette démarche s'opère dans le respect des dispositions de la Directive européenne 2010/63/UE, du décret 2013-118 du 1^{er} février 2013 et des dispositions du Code rural et de la pêche maritime, encourageant la réhabilitation des animaux en fin d'expérience.

La réhabilitation est ensuite gérée par un contrat cadre proposé par le GRAAL et géré par l'avocat de l'association. Les opérations sont portées à la connaissance de la Préfecture et par délégation, de la Direction des Services Vétérinaires concernés.

Souvent, les comités d'éthique des laboratoires interviennent dans le processus et donnent leur feu vert à la démarche. Le GRAAL a présenté son action à l'Académie de Médecine, au Président de la Commission Nationale d'éthique en expérimentation animale, à l'ensemble des ministères concernés, lors de colloques et le sujet de la réhabilitation des animaux de laboratoire a même fait l'objet de thèses vétérinaires.

Comment se passe le travail avec les structures d'accueil ? Les animaux sont-ils sociables ?

Le GRAAL s'attache à trouver, dans chaque cas, des lieux de retraite fiables et pérennes aux animaux réhabilités. Cette seconde vie que représente la réhabilitation doit être de qualité et non un pis-aller. Avant même le démarrage du projet, le GRAAL avait sélectionné sur le territoire plusieurs lieux d'accueil spécialisés dans les animaux de compagnie, animaux de ferme ou animaux sauvages, parfois avec l'aide d'éthologues ou de comportementalistes.

À leur sortie du laboratoire, les animaux ont des degrés divers de sociabilité : certains, qui ont vécu en chenils extérieurs présentent moins de problèmes d'adaptation que ceux qui n'ont jamais eu la chance de voir la lumière du jour ou d'être en contact avec des congénères (ces cas sont de plus en plus rares).

Les animaux ont, tant mieux pour eux, une capacité de résilience étonnante et la plupart d'entre eux vit aujourd'hui de façon tout à fait normale.

Que répondre à ceux qui vous reprochent de collaborer avec des scientifiques ?

Tout d'abord, le GRAAL a parfaitement informé ses adhérents depuis le démarrage de son action des objectifs poursuivis, des moyens mis en œuvre ... tous nous ont suivis et nous encouragent année après année.

Ce qui peut déranger les militants de la cause animale dans ce projet n'est pas l'objectif poursuivi par le GRAAL d'offrir une retraite bien méritée aux animaux ayant passé tout ou partie de leur vie dans les unités de recherche mais d'avoir osé transgresser un code de communication, s'attaquer à un tabou, franchir une frontière que l'on croyait tracée à tout jamais et pénétrer dans la sphère des laboratoires. Choc de deux mondes et de deux cultures.

Je dois ajouter que s'il n'a pas été facile pour le GRAAL d'aller vers les unités de recherche, il n'est pas davantage aisé pour un laboratoire d'aller vers une association de défense animale !

Par sa capacité de dialogue, de non-violence et de transparence, le GRAAL a réussi ce choc de cultures sans abandonner ses convictions. En effet, permettre en toute légalité à des centaines d'animaux de sortir d'un protocole expérimental n'est-il pas une très belle preuve d'amour des animaux et d'abnégation ?

Le GRAAL résume son engagement ainsi : ne pas favoriser la réhabilitation des animaux de laboratoire et détourner le regard de leur sort (aujourd'hui l'euthanasie quasi systématique) serait bien cruel et lâche. De nombreux animaux en fin de protocole sont parfaitement sains et aptes à une nouvelle vie. Admettre leur euthanasie sans proposer d'alternatives serait un manquement grave à nos devoirs de défense animale et de citoyen responsable.

La recherche d'une science qui n'utiliserait plus d'animaux est bien évidemment notre objectif à tous sans exception mais il nous a semblé crucial de gérer la période intermédiaire pendant laquelle l'expérimentation animale est toujours en vigueur.

Pensez-vous être la bonne conscience des chercheurs ?

Certainement pas ! Le GRAAL est au contraire la mauvaise conscience des chercheurs auxquels il rappelle sans cesse qu'ils expérimentent sur l'animal et qu'ils ont des devoirs envers lui. Il faut savoir qu'euthanasier un animal est beaucoup plus facile que d'organiser sa réhabilitation pour un laboratoire. Pour preuve, il est arrivé au GRAAL de parlementer plusieurs mois avec un laboratoire avant qu'il accepte de se lancer dans l'aventure de la réhabilitation !

Dans quel état se trouvent les animaux que vous récupérez ? N'est-il pas utopique d'espérer une rémission venant d'animaux ayant autant souffert ?

Aucun animal réhabilité n'est irrécupérable, ils possèdent tous sans exception une formidable capacité de résilience.

Mais les animaux qui ont participé à des tests invasifs susceptibles d'engendrer des souffrances prolongées ou irrémédiables seront euthanasiés en fin du protocole. C'est une exigence légale et de compassion que chacun doit comprendre.

Au cours des 10 années passées, le GRAAL a eu à réhabiliter des animaux présentant des comportements tout à fait divers, aux troubles plus ou moins perceptibles et difficiles à traiter. Entre un chien se frottant le museau jusqu'au sang avant de prendre ses repas (souffrant de T.O.C.) ou au contraire des chiots ayant passé que quelques mois en laboratoire, des canards de laboratoire n'ayant participé qu'à des tests de comportement, des groupes sociaux de macaques crabiers bien organisés et sans problèmes particuliers mais également des macaques rhésus ayant toujours vécu isolé et dont la remise en groupe sociaux nécessite plusieurs mois, des porcs et boucs souffrant d'arthrose, des chevaux âgés de 4 ans, déjà débouclés et en confiance avec l'Homme, d'autres âgés de plus de 15 ans ne pouvant pas être montés... Vous avouerez que l'éventail est large et qu'il faut toute l'expertise des comportementalistes et éthologues travaillant avec nous pour assurer à ces réhabilitations une totale réussite.

Les témoignages de nos adoptants sont les meilleures preuves de la capacité de résilience des animaux !